
Module 1:

LES ENFANTS DANS LES CONTEXTES DE MAINTIEN DE LA PAIX

APERÇU GENERAL

Ce module vise à familiariser les apprenants avec le concept d'enfant et à les sensibiliser à l'impact des conflits armés sur les enfants. Le module présente également les types de violations commis contre les enfants auxquels les agents de police de l'ONU feront face dans leurs zones de mission.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Être en mesure d'expliquer qui est un enfant et pourquoi les enfants sont les plus vulnérables pendant les conflits armés et même dans les situations post-conflit.
- Être capable de décrire l'impact des conflits sur les enfants, y compris les six violations graves et autres formes de violence/abus contre les enfants.
- Être conscient des préoccupations et des vulnérabilités des garçons et des filles en matière de genre pendant les conflits armés.

ACTIVITÉS

- Présentation Powerpoint
- Travaux de groupe sur des études de cas
- Débriefing
- Questionnaire

DOCUMENTS D'APPRENTISSAGE


- Etude de Cas N°1
- Etude de Cas N°2
- Etude de Cas N°3


DUREE DE FACILITATION

90 minutes


NOTES DU FORMATEUR

DIAPOSITIVE 1: Objectifs d'apprentissage

 Ce module mettra l'accent sur les situations auxquelles font face les enfants dans les contextes de conflit et post-conflit. L'objectif du module est de vous familiariser avec les situations courantes que vous rencontrerez au cours de votre travail en tant qu'agents de police de l'ONU dans votre zone de mission. Le module définira qui est un enfant, abordera les vulnérabilités spécifiques des enfants et expliquera les différents types de violations des droits de l'enfant dans les contextes de conflit et post-conflit. Les rôles et responsabilités des agents de police de l'ONU en relation avec ces violations seront également abordés dans les modules suivants.


 Les diapositives 2 à 14 définissent qui est un enfant, abordent les vulnérabilités des enfants en période de conflits armés et le concept de protection de l'enfance.


DIAPOSITIVE 2: Qui est un enfant?

 Posez les questions suivantes en plénière. Encouragez les apprenants à entamer des discussions. Ensuite, mettez fin aux discussions en leur faisant part des réponses suggérées dans les diapositives suivantes.


 Qui est un enfant?

DIAPOSITIVE 3: Qui est un enfant?

 Selon la Convention relative aux droits de l'enfant, un enfant est tout être humain âgé de moins de dix-huit ans.

 **Si, pour le personnel des Nations Unies, chaque individu de moins de 18 ans est un enfant**, la définition de la Convention offre la possibilité de considérer les différences culturelles et juridiques dans certains pays où, par exemple, les enfants atteignent l'âge adulte avant l'âge de 18 ans, soit en étant un employé actif ou en ayant la capacité de conduire. L'âge légal pour être un employé et voter varie également en fonction de la législation nationale. Cependant, le personnel de l'ONU doit se conformer aux normes internationales et considérer toutes les personnes de moins de 18 ans comme étant des enfants, en toutes circonstances.

DIAPOSITIVE 4: Qui est un enfant?

 Si vous devez interagir avec un enfant, il est important de prêter attention au niveau de développement et de maturité de cet enfant, qui lui est propre, et cela peut influencer la façon dont les questions seront posées pendant les entretiens, ou comment les explications de l'évènement en question sont fournies, etc.

DIAPOSITIVE 5: Les aspects du développement de l'enfant



Posez les questions suivantes en plénière. Encouragez les apprenants à entamer des discussions. Ensuite, mettez fin aux discussions en leur faisant part des réponses suggérées dans les diapositives suivantes.



Quels sont les différents aspects du développement de l'enfant?

DIAPOSITIVE 6: Les aspects du développement de l'enfant



Les enfants se développent à des rythmes différents et à de différents moments sur le plan physique, mental, émotionnel et social. Une fille de 14 ans pourrait avoir l'air mature physiquement; cependant, son développement mental, émotionnel et social pourrait encore être au stade de formation et n'est pas à terme. Si l'enfant n'a pas reçu le niveau approprié d'informations et a été élevé dans un environnement qui manque de respect ou de satisfaction de ses besoins, cela affectera négativement son développement.

DIAPOSITIVE 7: Les aspects du développement de l'enfant



Posez les questions suivantes en plénière. Encouragez les apprenants à entamer des discussions. Ensuite, mettez fin aux discussions en leur faisant part des réponses suggérées dans les diapositives suivantes.



Qu'est-ce qui est nécessaire pour qu'un enfant atteigne son plein développement?

- ❖ Une bonne nutrition (santé)
- ❖ Protection contre la violence, les abus, l'exploitation et la négligence (sur les quatre plans, physique, mental, émotionnel et social)
- ❖ La stimulation (développement émotionnel et mental, engagement social, éducation, identité, autonomie)
- ❖ Jeux (engagement social, santé, développement émotionnel, identité)
- ❖ Soutien à la famille (développement émotionnel, engagement social, éducation, identité, compétences de prise en charge personnelle, famille et relations)
- ❖ Amour (compétences de prise en charge personnelle, développement émotionnel, engagement social, famille et relations)
- ❖ Protection contre les agressions et la négligence émotionnelle (compétences en matière de prise en charge personnelle, développement émotionnel, engagement social, famille et relations)
Exemples positifs à suivre (famille et relations, identité et prise en charge personnelle)
Une discipline éducative dans un contexte d'amour (compétences de prise en charge personnelle, développement émotionnel, engagement social, famille et relations)

DIAPOSITIVE 8: Les aspects du développement de l'enfant

Les enfants comptent sur les adultes et sur l'environnement extérieur dans leur processus de développement. La façon dont les adultes et leur société les traitent joue un rôle important dans l'influence de leur comportement. Les policiers doivent comprendre ce problème lorsqu'ils ont affaire aux enfants dans le cadre de leur travail. La responsabilité de protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'abus, de négligence et d'exploitation repose sur les épaules de la police. C'est un devoir pour la police d'avoir une influence positive sur la vie des enfants.

DIAPOSITIVE 9: Pourquoi les enfants sont-ils plus vulnérables que les adultes?



Posez les questions suivantes en plénière. Encouragez les apprenants à entamer des discussions. Ensuite, mettez fin aux discussions en leur faisant part des réponses suggérées dans les diapositives suivantes.



Pourquoi les enfants sont-ils plus vulnérables que les adultes?

DIAPOSITIVE 10: Pourquoi les enfants sont-ils plus vulnérables que les adultes?



Les enfants sont encore en pleine croissance. Cela signifie que leur développement physique, moral et intellectuel n'est pas encore terminé. Les facteurs qui ont un impact négatif sur le développement de l'enfant, tels que le manque de nutrition et de soins de santé appropriés, l'interruption de l'éducation et les traumatismes dus à la violence peuvent avoir un impact durable sur sa vie. La violence résultant d'un conflit armé peut constituer un risque pour le développement des enfants.



Les enfants peuvent être plus facilement influencés et peuvent ne pas comprendre pleinement les conséquences de leurs actions. Ils sont ainsi plus facilement manipulés pour commettre des actes qui ont de graves conséquences, comme mener une lutte avec un groupe armé pour obtenir des récompenses monétaires promises. Par exemple, ils peuvent être tentés de rejoindre une force armée ou un groupe pensant qu'ils vont trouver un emploi ou être protégés contre une situation de violence.



Les enfants dépendent de leur famille, leur communauté et les structures du gouvernement pour assurer leur protection et leur prise en charge. Très souvent, ces structures sont endommagées ou détruites pendant les conflits armés et ceci laisse les enfants sans aucun soutien. Il convient de noter que les enfants et les adultes n'ont pas les mêmes capacités à faire face aux situations difficiles.

DIAPOSITIVE 11: Les catégories d'enfants en contact avec la loi



Posez les questions suivantes en plénière. Encouragez les apprenants à entamer des discussions. Ensuite, mettez fin aux discussions en leur faisant part des réponses suggérées dans les diapositives suivantes.

Quelles sont les différentes catégories d'enfants qui peuvent être en contact avec la loi?

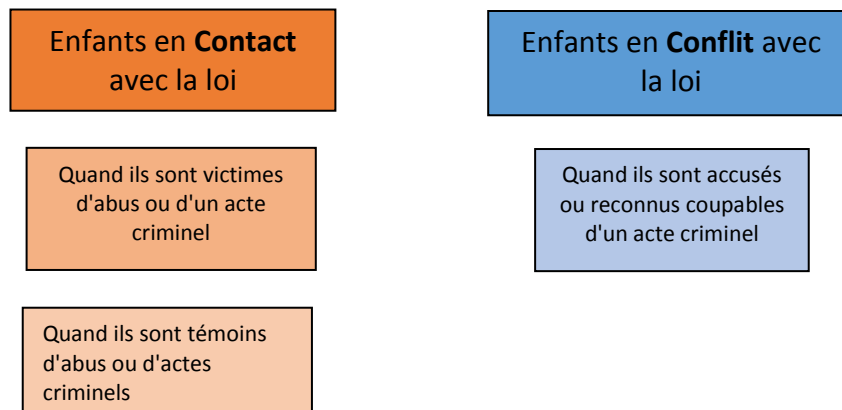
DIAPOSITIVE 12: Les catégories d'enfants en contact avec la loi

En période de conflit armé, comme en temps de paix, les enfants peuvent entrer en contact avec la loi. Ils le feront dans quatre catégories de situations:

1. Quand ils sont des enfants victimes d'abus ou d'un acte criminel
2. Quand ils sont des enfants témoins d'abus ou d'actes criminels
3. Lorsqu'ils sont accusés ou reconnus coupables d'un acte criminel
4. Un enfant peut appartenir aux trois catégories à la fois

Il est important de préciser que même si les enfants associés à des groupes armés ou des forces armées ont peut être commis des crimes violents pendant leur association, ils devraient être principalement considérés comme étant des victimes d'actes criminels car, selon le droit international, l'enrôlement des enfants dans ces groupes est considéré comme un crime de guerre.

L'expression «enfants en conflit avec la loi» désigne les enfants qui sont soupçonnés, accusés ou reconnus coupables d'une infraction ou d'un crime. L'expression générale «enfants en contact avec la loi» désigne tous les enfants qui entrent en contact avec les forces de l'ordre et le système judiciaire, que ce soit en tant que délinquants, témoins ou victimes.



Dans tous les contextes, mais plus spécifiquement en période de conflit armé, il peut être difficile de faire la distinction entre ces catégories surtout quand les enfants en contact avec la loi sont par exemple à la fois des victimes et des délinquants. Nous utiliserons une étude de cas plus tard dans ce module pour avoir une discussion plus détaillée sur cet aspect.

DIAPOSITIVE 13: La Protection de l'enfance



Posez les questions suivantes en plénière. Encouragez les apprenants à entamer des discussions. Ensuite, mettez fin aux discussions en leur faisant part des réponses suggérées dans les diapositives suivantes.



Qu'entendez-vous par protection de l'enfance?

DIAPOSITIVE 14: La Protection de l'enfance



La Protection de l'enfance est définie comme étant la prévention et l'intervention face à toutes les formes de violence contre les enfants.

La protection de l'enfance concerne tous les enfants sans distinction. Cela signifie que chaque enfant mérite une protection, indépendamment de son âge, de ses origines, de son groupe ethnique, de sa situation géographique, de son sexe, de sa religion ou de toute autre considération.



Posez les questions suivantes en plénière. Encouragez les apprenants à entamer des discussions. Ensuite, mettez fin aux discussions en leur faisant part des réponses suggérées dans les diapositives ci-dessous.



1. De quel genre de conflits sommes-nous témoins dans le monde d'aujourd'hui?
2. Qu'est-ce qui différencie ces conflits des conflits interétatiques menés par les armées nationales régulières?

RÉPONSES SUGGÉRÉES:

1. De quel genre de conflits sommes-nous témoins dans le monde d'aujourd'hui?

- ❖ Les conflits au sein d'un pays
- ❖ Les conflits régionaux
- ❖ Les violences ethniques ou religieuses au sein d'un pays
- ❖ Le terrorisme local et international

2. Qu'est-ce qui différencie ces conflits des conflits interétatiques menés par les armées nationales régulières?

- ❖ Les groupes armés et les gouvernements commettent des actes de violence contre les populations civiles, y compris les enfants
- ❖ La prolifération des armes (en particulier les armes légères et de petit calibre)
- ❖ Le recrutement des enfants par les forces et groupes armés
- La violence sexuelle est utilisée comme arme de guerre par les groupes armés

Le génocide et la violence ethnique dirigée contre un groupe de personnes, par exemple par un gouvernement



La diapositive 15 fournit des explications sur les six violations graves. Vous pouvez expliquer et définir brièvement les différentes violations, puis faciliter les discussions sur chacune d'entre elles pour tester la compréhension de base des participants car elles seront décrites en détail dans le module 5. La diapositive 16 fournit des exemples d'autres types de violations des droits des enfants dans les contextes de conflits armés et post-conflit. Ensuite la diapositive 17 fournira des exemples d'autres violations et présentera certaines considérations liées au genre.

DIAPOSITIVE 15: Les six violations graves



Les six violations graves commises contre des enfants pendant un conflit armé ont été sélectionnées en raison des graves conséquences qu'elles ont sur la vie des enfants et en raison de la possibilité de les mesurer et de les quantifier. En 2005, le Conseil de sécurité a mis en place un mécanisme de suivi et de rapport (MRM) pour surveiller, documenter et signaler systématiquement les six violations graves, qui constituent des violations graves du droit international. La base juridique de l'action sera expliquée dans le module 2. En tant qu'agents de police de l'ONU, vous devrez signaler également des cas des six violations graves dans votre zone de mission. Le MRM sera détaillé dans le module 5.




En 2005, le Conseil de sécurité des Nations Unies a défini six violations graves contre les enfants en période de conflit armé.¹ Ces violations sont:


1. **Meurtre et mutilation des enfants:** se réfère à toute action qui entraîne la mort ou des séquelles permanentes (mutilation) d'un ou plusieurs enfants. Ceux-ci peuvent être des actions délibérées causées par des groupes armés, des échanges de tirs ou d'accidents dus aux munitions non explosées, des mines terrestres ou des attentats suicides.
2. **Recrutement ou utilisation des enfants:** cela fait référence à toute personne âgée de moins de 18 ans qui est, ou a été, recrutée de force, de manière obligatoire ou volontaire, ou utilisée par une force ou un groupe armé par tous les moyens possibles. Cela inclut le fait de participer à des combats actifs, le fait d'être utilisé pour des missions de reconnaissance, le fait de cuisiner, servir de porteur, pour des fins sexuelles, pour soutenir la force ou le groupe en exerçant d'autres tâches, etc.
3. **Violence sexuelle à l'encontre des enfants :** cela comprend tout acte sexuel imposé à un enfant, y compris le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, l'avortement forcé, etc. Cette infraction est commise contre les garçons et les filles, mais les filles sont les plus vulnérables en période de conflit armé.
4. **Les attaques contre des écoles ou des hôpitaux:**
 - toute attaque physique ou menace d'attaque contre des immeubles, que ce soit comme cible ou par discrimination
 - Attaque ou menace d'attaque contre des écoliers

¹ Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 1539 du 22 avril 2004, [http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1539\(2004\)&referer=http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/2004.shtml&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1539(2004)&referer=http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/2004.shtml&Lang=F)

- Attaque ou menace d'attaque contre le personnel médical et éducatif
 - Pillage et destruction injustifiée de bâtiments
 - Utilisation des bâtiments scolaires et hospitaliers par les militaires
- 5. Enlèvement d'enfants:** fait référence à tout enlèvement, saisie, capture, appréhension, prise ou disparition forcée d'un enfant, de façon temporaire ou permanente. Dans de nombreux cas, l'enlèvement d'enfants est l'élément précurseur d'autres violations graves. Les enfants peuvent être enlevés pour se faire tuer ou mutiler, pour finir comme victimes de violences sexuelles ou pour se faire recruter dans les rangs d'une force ou d'un groupe armé.
- 6. Refuser l'accès humanitaire aux enfants:** cela comprend le fait d'empêcher les personnes dans le besoin d'avoir accès ou empêcher la livraison rapide de l'aide humanitaire à ces personnes, y compris les enfants. Ces actes comprennent des attaques contre des travailleurs humanitaires, le pillage des articles humanitaires et le refus d'accès pour la prestation de services. Les groupes armés et les gouvernements bloquent parfois l'accès aux agences humanitaires, y compris l'ONU, à certaines zones du territoire. Ces stratégies sont souvent utilisées pour empêcher que l'aide humanitaire n'arrive à certains groupes de la population, par exemple un groupe ethnique spécifique ou une région qui est perçue comme soutenant une partie du conflit.


 Dans le passé, la plupart des conflits étaient des guerres entre des pays et elles étaient combattues par des armées nationales régulières. Aujourd'hui, la grande majorité des conflits armés ne sont pas entre deux États; ils sont des conflits intra-étatiques plutôt qu'interétatiques.

DIAPOSITIVE 16: Autres violations des droits de l'enfant pendant les conflits armés et dans les contextes post-conflit


 En dehors des six violations graves précitées, les enfants dans les zones de conflit sont exposés à d'autres types de violations graves. Ceux-ci incluent:

- L'exploitation, le travail forcé et le trafic
- La détention arbitraire et prolongée
- La torture et les mauvais traitements
- Les déplacements et la séparation de leurs tuteurs
- Le déni d'accès à l'éducation et d'autres opportunités de la vie

En période de conflit, la loi et l'ordre se détériorent et un espace est créé pour permettre aux organisations criminelles d'accroître leurs activités.

 Il est important de faire comprendre aux apprenants que ces violations sont souvent commises au même moment. Un enfant sera alors souvent victime de deux ou plusieurs de ces violations à la fois. Par exemple, il pourrait avoir été recruté de force par un groupe armé et être torturé ou violé par ce groupe.


DIAPOSITIVE 17: Autres violations contre les enfants en détention


 La Police des Nations Unies fera face à d'autres violations des droits de l'enfant qui ne sont pas liées aux conflits armés dans les zones de mission, telles que:


- Les mauvais traitements des enfants par les forces de sécurité nationales (la police, les forces armées et les paramilitaires), y compris les bastonnades et les abus sexuels
- La détention arbitraire et prolongée des enfants
- Refus d'accorder un avocat et des procédures légales aux enfants auteurs de crime
- Déni d'accès à la justice pour les enfants victimes
- Discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique, la religion ou la nationalité
- Manque de centres de détention séparés pour les enfants, les garçons et les filles, et manque d'autres procédures spéciales pour les enfants selon les normes internationales
- Etc.

Souvent, ces violations peuvent s'aggraver dans des contextes post-conflit, par exemple, où le système judiciaire national aurait pu être partiellement détruit pendant une situation de conflit.


DIAPOSITIVE 18: Les considérations liées au genre

 Il est nécessaire de comprendre que les violations des droits de l'enfant affectent les garçons et les filles de manière différente. Certaines formes de violence ont des conséquences et des répercussions différentes en fonction du sexe de l'enfant. Dans les situations de conflit armé, les filles sont plus vulnérables car elles sont plus exposées à la violence sexuelle que les garçons. En outre, dans de nombreuses sociétés, les filles ou les garçons qui ont été violés font face à la stigmatisation et à la discrimination dans leurs familles et leurs communautés. Cela a un impact négatif considérable sur la réintégration des filles associées aux forces ou aux groupes armés dans leurs communautés, car elles ont souvent été victimes de viols et dans la plupart des cas d'abus sexuels.

 Les garçons sont également vulnérables car ils sont plus ciblés et utilisés comme combattants par rapport aux filles, en raison de leur force physique perçue comme étant supérieure, ce qui augmente le risque de se faire mutiler ou tuer. En outre, cela a un impact négatif considérable sur leur réintégration dans leurs communautés car ils ont souvent été forcés de tuer ou de commettre d'autres crimes violents contre des civils.

 Même si nous pouvons avec les statistiques disponibles, remarquer une tendance différente dans les violations affectant les garçons et les filles, il est important de comprendre que les filles sont également utilisées comme combattantes et que les garçons sont également victimes d'exploitation sexuelle.

DIAPOSITIVES 19 ET 20: La Protection de l'enfance et la Police de l'ONU

 Toutes les composantes d'une mission de maintien de la paix de l'ONU ont un rôle à jouer dans la protection de l'enfance. La police de l'ONU a un rôle crucial à jouer, car:

- Elle est déployée dans des zones de conflit et post-conflit où prévalent des violations des droits de l'enfant;
- Elle encadre et forme la police de l'État hôte; contribue à la mise en place de l'Etat de droit et des réformes du secteur de la sécurité;
- Elle interagit avec la population civile, y compris les enfants, et elle a le mandat de protéger;
- Elle a le devoir de signaler les cas de violations des droits de l'enfant.

"Protéger les enfants des effets des conflits armés est un impératif moral, une responsabilité juridique et une question de paix et de sécurité internationale".²



Travail de groupe sur des études de cas

Durée: 45 minutes

5 minutes	Pour l'introduction de l'activité et les instructions
20 minutes	Pour le travail de groupe
20 minutes	Pour les présentations de groupes et les discussions



Nous allons maintenant considérer trois études de cas qui illustrent certaines des situations discutées dans ce module.



Les apprenants doivent constituer trois groupes et chaque groupe disposera de 20 minutes pour lire l'étude de cas qui lui a été assignée et répondre aux questions.



L'objectif des études de cas n'est pas de déterminer les actions que la police devrait entreprendre; ceci sera détaillé dans les modules suivants. Les études de cas visent plutôt à sensibiliser les apprenants à la situation des enfants dans les zones de conflit.



Certains participants pourraient être touchés par l'histoire décrite dans les différentes études de cas. Il vous revient de jouer le rôle d'observateur et de surveiller la réaction des participants.



Attribuez une étude de cas à chaque groupe.

² "Les six violations graves commises envers les enfants en temps de conflit armé : Fondements juridiques", Bureau du représentant spécial du Secrétaire général sur les enfants dans les conflits armés, Octobre 2009 <https://childrenandarmedconflict.un.org/publications/lessixviolationsgraves.pdf>

Etude de cas N°1

Osman est un adolescent de 15 ans vivant à l'ouest du Darfour. Jusqu'à tout récemment, il fréquentait une école secondaire et espérait obtenir son diplôme l'année prochaine. Son père avait commencé à collecter des fonds pour l'envoyer à l'université car il voulait devenir médecin.

Puis, il y a deux mois, des milices ont débarqué dans sa ville et l'école a été attaquée. Tous les étudiants et les enseignants ont dû fuir et le professeur d'Osman a été tué en essayant de protéger ses élèves. Osman a vu son professeur se faire tuer.

Les miliciens ont utilisé l'école pendant quelques jours comme base et sont ensuite partis dans une autre ville. Des parties de l'école ont été endommagées et il ne reste plus qu'un enseignant, ce qui n'est pas suffisant pour tous les élèves.

Depuis l'attaque, Osman est devenu introverti et il a perdu l'appétit. Il dit qu'il ne veut pas retourner à l'école parce qu'il pourrait y avoir une autre attaque. Son professeur, qu'il admirait, est mort. Osman dit maintenant qu'il ne veut plus devenir médecin et préfère rester à la maison et aider son père dans la garde des troupeaux.

Questions:

1. Quelles conséquences l'attaque a-t-elle eu sur Osman?
2. Quel impact aura l'attaque sur la communauté de la ville?

Etude de cas N°2

Jacques a été recruté par les Mayi-Mayi en République démocratique du Congo à l'âge de 10 ans. Voici son témoignage:

"Je me souviens du jour où j'ai décidé de rejoindre les Mayi-Mayi. C'était après une attaque dans mon village. Mes parents et mon grand-père ont été tués et moi je fuyais. J'avais si peur. J'ai perdu tout le monde. Je n'avais nulle part où aller et pas de quoi manger. Avec les Mayi-Mayi, je pensais que je serais protégé, mais c'était dur. Je voyais des gens mourir devant moi. J'avais très souvent faim et j'avais peur. Parfois, ils me fouettaient, et même très fort souvent. Ils disaient que ça ferait de moi un meilleur combattant. Un jour, ils ont tué mon ami de 11 ans parce qu'il n'avait pas tué l'ennemi. De plus, ce que je n'aimais pas, c'était d'entendre les filles, nos amies, pleurer à chaque fois que les soldats les violaient.

Témoignage de la "République démocratique du Congo: Les Enfants en guerre, Créer de l'espoir pour l'avenir", Amnesty International, 2006

Questions:

1. Jacques est-il victime, témoin ou auteur du crime? Expliquez votre réponse.
2. Jacques a-t-il volontairement rejoint les Mayi-Mayi ou a-t-il été forcé? Expliquez votre réponse.

Etude de cas N°3

Au cours d'une patrouille dans le camp de personnes déplacées près de Batangafo en République Centrafricaine, vous et votre collègue de la police nationale rencontrez un groupe de civils qui viennent vous voir et se plaignent qu'il y a des activités immorales dans le camp la nuit. Vous leur posez quelques questions et vous comprenez alors qu'ils parlaient de jeunes filles qui s'adonnent à la prostitution. En discutant avec le groupe, vous réalisez que certaines de ces filles sont probablement des enfants et vous décidez de prendre des mesures.

Votre collègue et vous revenez au camp dans la soirée et remarquez un groupe de filles qui se tenaient debout ensemble dans un coin sombre. Vous abordez les filles et les engagez dans une conversation. L'une d'elles accepte de discuter avec vous. Elle vous dit qu'elle a 13 ans et qu'elle est musulmane et que son village a été attaqué par des milices anti-balaka l'année dernière et elle a dû s'enfuir avec sa famille. L'attaque s'est produite la nuit et pendant qu'ils fuyaient, la situation est devenue très confuse et elle a perdu ses parents.

Elle a continué à marcher avec des gens qu'elle ne connaissait pas dans son village et ils sont arrivés dans le camp après 3 jours de marche et y ont été accueillis. Elle ne connaît personne dans le camp et personne ne l'aide à s'en sortir. Elle veut retourner dans son village pour retrouver ses parents mais elle n'a pas d'argent.

Il y a quelques mois, elle a rencontré ce groupe de filles qui sont toutes plus âgées qu'elle. Elles l'ont initiée à la prostitution comme étant un moyen pour se faire un peu d'argent et obtenir de la nourriture auprès des hommes vivant dans les villages voisins du camp. Elle le fait depuis deux mois mais elle vous dit qu'elle n'aime pas cette nouvelle vie. Elle espère quitter le camp dès qu'elle aura amassé de l'argent.

Questions:

1. Comment le conflit a-t-il affecté cette jeune fille?
2. Pouvez-vous décrire comment les enfants sont plus vulnérables que les adultes pendant les conflits armés avec des exemples tirés de cette étude de cas?



Après 20 minutes, demandez aux apprenants de revenir en plénière. Chaque groupe doit désigner un porte-parole qui lira l'étude de cas à haute voix et fera le résumé des réponses fournies par le groupe. Après chaque présentation, demandez aux autres participants de fournir un commentaire sur les réponses de chaque groupe.



Utilisez les réponses ci-dessous pour alimenter les discussions après chaque présentation.

LES RÉPONSES POSSIBLES :

Etude de cas N°1:

1. Quelles conséquences l'attaque a-t-elle eu sur Osman?

- Osman est bouleversé par l'attaque, surtout après avoir été témoin de l'assassinat de son professeur.
- Osman est devenu plus renfermé et triste, et il a perdu l'appétit.
- Osman a perdu du temps dans ses études et pourrait ne jamais recevoir son diplôme.
- Osman a manqué l'opportunité de réaliser son rêve qui est de devenir médecin.

2. Quel impact aura l'attaque sur la communauté de la ville?

- Les autres enfants cesseront d'aller à l'école et arrêteront leurs études. La communauté souffrira d'un manque d'éducation surtout pour cette génération.
- D'autres enfants peuvent être bouleversés comme Osman.

Etude de cas N°2:

1. Jacques est-il victime, témoin ou auteur du crime? Expliquez votre réponse.

- Jacques est victime, témoin et auteur de crime à la fois.
- Il est avant tout victime, car il a perdu sa famille, et il était obligé de s'enfuir et abandonné à sa propre charge.
- Il est un témoin parce qu'il a vu de nombreuses violations commises pendant le temps qu'il a passé avec les Mayi-Mayi, par exemple le viol des filles et le meurtre de son ami.
- Il est également un auteur de crime parce qu'il a combattu avec les Mayi-Mayi et aurait pu tuer des civils.

2. Jacques a-t-il volontairement rejoint les Mayi-Mayi ou a-t-il été forcé?

- Jacques a été contraint par les circonstances de rejoindre le groupe Mayi-Mayi: Jacques est maintenant orphelin puisque sa famille a été tuée; son village a peut-être été détruit, il n'a donc pas d'endroit où retourner.
- Il a rejoint le groupe armé seulement parce qu'il a été poussé par un instinct de survie, ce n'était pas un choix. Il a été maltraité par les Mayi-Mayi et forcé à combattre.

Etude de cas N°3:

1. Comment le conflit a-t-il affecté cette jeune fille?

- Elle a perdu sa famille et s'est déplacée.
- Elle a déjà perdu plus d'un an d'éducation.
- Elle se prostitue par nécessité.

- Elle est probablement traumatisée par l'attaque qui a eu lieu dans son village et la perte des membres de sa famille.
2. Pouvez-vous décrire comment les enfants sont plus vulnérables que les adultes pendant les conflits armés avec des exemples tirés de cette étude de cas?
- À 13 ans, elle est encore en pleine croissance. Son développement physique, moral et intellectuel est menacé par le manque de nourriture, d'éducation et de soutien appropriés, ainsi que par l'exploitation sexuelle et la violence physique.
 - Les enfants sont plus facilement influencés, et elle peut ne pas comprendre clairement les conséquences de ses actions, telles que le risque de grossesse, de violence physique ou de stigmatisation des autres membres de la communauté.
 - Comme indiqué dans cette étude de cas, le conflit a affecté le système de protection de cette jeune fille, elle a perdu sa famille, les membres de sa communauté et il semble qu'il n'y ait pas de système de soutien pour les enfants dans ce camp.

DIAPOSITIVE 21: Questions



Demandez aux apprenants s'ils ont des questions à poser sur le contenu de ce module. Il est important de prendre suffisamment de temps pour répondre à toutes les questions.



Distribuez le quiz de fin de module aux apprenants et donnez-leur 10 minutes pour répondre aux questions. Ensuite, distribuez les réponses pour qu'ils se corrigent eux-mêmes. Demandez aux apprenants de travailler à deux et de corriger les réponses des uns et des autres.

DIAPOSITIVE 22/23: Les Messages Clés



Les diapositives sur les messages clés résument les informations importantes qui ont un lien avec les objectifs du module tels que décrits au début de la session. Demandez aux apprenants quels sont les messages clés qu'ils pouvaient tirer de la session avant de leur montrer la diapositive avec les suggestions de réponses. Cela les aidera à faire la synthèse et à intégrer les concepts clés enseignés tout au long du module et cela vous aidera à évaluer le niveau d'apprentissage et à vous concentrer sur les lacunes ou les imprécisions.



Posez les questions suivantes en plénière. Encouragez les apprenants à entamer des discussions. Ensuite, mettez fin aux discussions en leur faisant part des réponses suggérées dans les diapositives suivantes.



Quels sont les messages clés de ce module?

Les messages clés sont:

1. La définition d'un enfant: toute personne de moins de 18 ans.
2. Le développement de l'enfant est un facteur clé dans la protection des enfants - chaque enfant est différent.
3. Les enfants en contact avec la loi comprennent les victimes, les témoins et les auteurs de crime. Souvent, les enfants appartiennent à plus d'une catégorie à la fois.
4. Les conflits armés et les situations d'urgence augmentent les vulnérabilités et justifient les mesures de protection supplémentaires en faveur des enfants.
5. Pendant un conflit armé, il existe de nombreuses formes de violations des droits de l'enfant, y compris les six violations graves.
6. 6. Les garçons et les filles vivent différemment le conflit, certaines violations des droits de l'enfant ont un impact différent selon le sexe de l'enfant.